

## **87 - Développement, mise en œuvre, maintenance, hébergement des données et suivi des applications liées aux systèmes de gestions dématérialisés du parc d'horodateurs - Autorisation de signature d'un marché public - Demande de subvention**

**Mme l'Adjointe ZEHAF, Rapporteur :** La Ville de Besançon a choisi de moderniser son parc d'horodateurs en installant la dernière génération de produit du titulaire du marché actuel, PARKEON SAS. Cette évolution implique la mise en œuvre d'un certain nombre d'outils et de fonctionnalités permettant une dématérialisation progressive du paiement du stationnement à l'horodateur et via les téléphones mobiles. Un marché de maintenance et de service est nécessaire pour accompagner cette évolution et l'implémentation de ces nouvelles fonctionnalités ainsi que l'hébergement des données clients, bancaires associées à cette évolution.

Pour ce faire, la Ville de Besançon doit conclure avec PARKEON SAS un marché négocié sans publicité préalable et sans mise en concurrence conformément aux dispositions de l'article 35 II 8 du Code des Marchés Publics en raison des droits d'exclusivité détenus par cette société. La durée du marché est de 8 ans.

La Ville souhaite disposer d'un outil de gestion technique centralisée et de suivi sur les matériels installés et souhaite étendre cet outil aux matériels objets de cette consultation sans modifier les pratiques de collecte du régisseur et dans la continuité des suivis et informations traités sur le parc existant.

Dans ce cadre, la Ville prévoit également le déploiement d'applications tests correspondant au développement de la «Smart City». Ces prestations permettront la mise en œuvre à titre expérimental d'un nouveau bouquet de services aux usagers dans les domaines du stationnement, de la mobilité, du commerce et du tourisme. Elle a été retenue à ce titre à l'initiative «territoires catalyseurs d'innovation» dans le cadre du CPER 2014-2020. Un soutien financier de l'Etat est sollicité sur l'opération globale «Smart City» à hauteur de 159 370 €.

Lors de sa séance du 22 mai 2015, la Commission d'Appel d'Offres a attribué le marché à la Société PARKEON SAS, 100 avenue de Suffren 75015 PARIS pour un montant de 632 352 € HT.

### **Propositions**

Le Conseil Municipal est invité :

- à autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer le marché à intervenir avec PARKEON SAS pour un montant de 632 352 € HT,

- à solliciter l'aide financière de l'Etat (CGET) et à signer les éventuelles conventions à intervenir, la Ville s'engageant à prendre en charge les financements non acquis.

**«M. LE MAIRE :** J'imagine que c'est la Société PARKEON SAS.

Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 25 juin 2015.*